

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 715

2 avril 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.	34285	La Continentale S.A.	34303
Absolute Ventures S.A.	34277	LE-GO S.à r.l.	34280
Allfin International S.A.	34275	Look Group S.à r.l.	34289
Alzinger S.A.	34274	Loxilux S.à r.l.	34278
Amarilux S.à r.l.	34317	LuxCo 95 S.à r.l.	34284
Anglo American Exploration Luxembourg S.à r.l.	34277	M1 Financière S.A.	34276
Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l.	34281	M1 Financière S.A.	34274
BELFOR Luxembourg S.à r.l.	34281	MAS Luxembourg	34279
Bodycote Luxembourg Holdings & Co ...	34306	MIG Entertainment S.A.	34295
Buffadini P. & Fils S.à r.l.	34282	Mindegap S.à r.l.	34293
Camille Albane Luxembourg S.à r.l.	34274	New Europe Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	34303
Coslir S.A.	34288	Nuna S. à r.l.	34286
DolphinLux 4 S.à r.l.	34284	Partnercom S.A.	34284
DWM Funds S.à r.l.	34287	Patron Wilanow S.à r.l.	34281
Eko Chemicals S.A.	34278	PORTUNATO & Cie S.A.	34298
Elektron S.A.	34276	Relight International S.A.	34286
Elitis S.A.	34276	Relight International S.A.	34305
Eluru Holding S.A.	34275	Salaison de la Haute-Sure S.A.	34283
Equinox Two S.C.A.	34275	S.C.I. MANIPURA ABE Societe Civile Immobiliere	34286
Ersel Sicav	34285	SDRLJ Invest Soparfi S.A.	34283
Etablissement HORMANS SARL	34318	SDRLJ Invest Soparfi S.A.	34298
Euscope S.A.	34279	SECBD S.A.	34279
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ...	34320	SECBD S.A.	34280
GBS Management S.A.	34283	Serlux S.A.	34320
GC Ace S.à r.l.	34282	Seyvern Trent Luxembourg Finance S.A.	34282
GK-Lux TP S.à r.l.	34295	Sintonia S.A.	34275
Glencoe Sky Dome S.à r.l.	34278	Sintonia S.A.	34309
Green Bridge S.A.	34287	Sorel Pocket S.à r.l.	34285
Groupe Albert Ier S.A.	34302	Taninvest Holding S.A.	34277
HA S.à r.l.	34274	Taninvest S.A.	34277
Jasper Luxembourg S.à r.l.	34287	TP Investments S.à r.l.	34274
Kerauf S.à r.l.	34317	WCC Vita-Center S.à r.l.	34293
		WCC Wedel S.à r.l.	34320

Alzinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.176.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.
Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009036806/227/12.

(090041688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

TP Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 305.850,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 117.307.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009036798/242/13.

(090041766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**HA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Camille Albane Luxembourg S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: Dessange.
Siège social: L-9048 Ettelbruck, 18, rue du Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 94.610.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009036809/239/14.

(090041665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

M1 Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.190.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 février 2009, acte n°73 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009036820/208/15.

(090041484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 72/2009 en date du 10 février 2009 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009036818/208/15.

(090041492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Allfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 29.322.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009036808/239/12.

(090041681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Eluru Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 84.465.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.03.

ELURU HOLDING S.A.
Régis DONATI / Lousi VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036324/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03191. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 77.504.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009036825/242/12.

(090041909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Elitis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 139.551.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 2009

- M. Nicolas MICHAUX a été révoqué en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.
- M. Benoît MICHEL conseiller immobilier, né le 28.03.1980 à Thionville (France), demeurant 9, rue Sainte Elisabeth, F-57100 Thionville a été coopté en son remplacement. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELITIS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009036423/7712/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

M1 Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.190.

—
Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 74/2009 en date du 10 février 2009 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009036822/208/15.

(090041465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Elektron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.147.

—
Je, soussignée,

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125,
démissionne, par la présente, du mandat du Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

* ELEKTRON S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 133147

Date effective: le 27 février 2009.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2009.

TRUSTAUDIT S.à.R.L.
Signature

Référence de publication: 2009036345/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**Taninvest S.A., Société Anonyme,
(anc. Taninvest Holding S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 février 2009, acte n°76 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009036823/208/16.

(090041455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 5 février 2009

Monsieur Paul Robert Giesbers avec adresse professionnelle au 20, Carlton House Terrace, Londres, SW 1Y 5AN, Grande-Bretagne est élu en tant que gérant de la société avec effet au 3 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 février 2009.

Pour extrait conforme
J.A. McNally
Gérant

Référence de publication: 2009036424/1115/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Absolute Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.021.

Je, soussignée,

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat du Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

- ABSOLUTE VENTURES S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 84.021

Date effective: le 27 février 2009.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2009.

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009036340/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Glencoe Sky Dome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.366.

—
EXTRAIT

En date du 3 mars 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Louis Manetti, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 31 décembre 2008.
- Beth Satterfield, avec adresse professionnelle au 222 West Adam Street, IL 60606 Chicago, USA, est élu nouvelle gérante A de la société avec effet au 31 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009036430/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Loxilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 117.150.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOXILUX S.à r.l.

D. RANSQUIN

Gérant

Référence de publication: 2009036310/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03052. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Eko Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.213.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 6 février 2009**Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain PEIGNEUX de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Jean-Yves STASSER, résidant professionnellement au 8, rue Haute, L-4963 Clemency, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009036277/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Euscope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 80.585.

—
Extrait de la décision de l'Assemblée Générale

En date du 15 janvier 2009, les actionnaires réunis en Assemblée Générale ont décidé de:

- accepter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Paul Huberty
 - accepter la démission de Monsieur Pierre Schill comme commissaire de la société
 - nommer Monsieur Pierre Schill, expert comptable, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme administrateur de la société,
 - nommer Monsieur Tom Laplume, ingénieur, 44, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, comme commissaire de la société.
- Junglinster, le 15 janvier 2009. Paul LAPLUME / Claudine GENGLER.

Référence de publication: 2009036239/8812/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

SECBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 99.423.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
Centre Kennedy
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck
Signature

Référence de publication: 2009036218/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2009, réf. DSO-DB00291. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090041066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

MAS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 91.999.

—
En date du 13 février 2009, l'entière des parts sociales de la Société, à savoir 150 (cent cinquante) parts sociales, ont été apportées à MAS International, une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.690, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en vue de l'augmentation de son capital.

Il en résulte que MAS International est à compter du 13 février 2009 l'unique actionnaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009036251/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

LE-GO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.603.

—
Réunion des associés du 11 février 2009

Les soussignés

1) Monsieur Fernando PEREIRA MORIM, maçon, né le 4 octobre 1955 à Soure (P), et son épouse Madame Maria RODRIGUES DOS SANTOS, femme de charge, née le 16 novembre 1960 à Pombal (P), demeurant ensemble à L-4752 Pétange, 26, rue Lentz,

2) Monsieur Nelson PEREIRA DOS SANTOS, mécanicien, né à Luxembourg, le 11 février 1982, demeurant à L-4831 Rodange, 80, rte de Longwy,

3) Monsieur David PEREIRA DOS SANTOS, étudiant, né à Luxembourg, le 29 août 1990, demeurant à L-4752 Pétange, 26, rue Lentz,

associés de la prédite société acceptent la démission de la gérante technique, Madame Maria RODRIGUES LOPES; commerçante, née à Girabolhos /Seia (P), demeurant à L-4760 Pétange, 98, rte de Luxembourg.

Sont nommées nouvelles gérantes:

a) gérante technique: Madame Nadia CARDOSO BERARDO, employée privée, épouse de Monsieur Nelson PEREIRA DOS SANTOS, née à Luxembourg, le 28 novembre 1982, demeurant à L- 4831 Rodange, 80, rte de Longwy.

b) gérante administrative: Madame Maria RODRIGUES DOS SANTOS, femme de charge, née le 16 novembre 1960 à Pombal (P), demeurant ensemble à L-4752 Pétange, 26, rue Lentz.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Pétange, le 11 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009036255/207/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

SECBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 99.423.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,
extraordinairement en date du 5 février 2009 à 10.00 heures*

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014 les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs à savoir:

- Monsieur Jacques JANS, administrateur-délégué et administrateur né à Liège (B) le 25/04/1953 et demeurant à B-4141 Louveigné, 16, rue du Doyard;

- Madame Bernadette Leduc-Jans, administrateur, née le 16/08/1955 à Sprimont (B) et demeurant à B-4141 Louveigné, 16, rue du Doyard;

- Mademoiselle Stéphanie Jans, administrateur, née le 12/06/1977 à Liège (B) et demeurant à B-4130 Tilff, 18, rue Pierres à Moulin.

Le mandat du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SRE S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Ce mandat se terminera également à l'assemblée générale de l'an 2014.

Troisvierges, le 5 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Jacques JANS

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009036223/832/27.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2009, réf. DSO-DB00285. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090041072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

BELFOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036057/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03065. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.337.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 14 août 2008

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Michael VANDELOISE de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 2008, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au poste de Gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2009036273/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08467. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

Rectificatif à l'extrait enregistré et déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 05/09/2008 référence L080133146.07

Par erreur, il a été fait état de la nomination au poste de gérant de M. Guy Sauer, né le 5 février 1960 à Grevenmacher (GD de Luxembourg) et résidant au 43, rue d'Olingen, L-6914 Roodt/Syre et de sa nomination à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société.

La publication référencée ci-dessus doit être modifiée comme suit:

- M. Guy Sauer n'est pas nommé gérant de la Société.

- M. Guy Sauer est pas délégué à la gestion journalière de la Société.
- M. Guy Sauer est directeur du Service comptable de la Société et toute décision ou document relatifs au département comptable de la Société doivent être contresignés par M. Guy Sauer.

Suite à cette modification, M. Franck Ruimy est gérant unique de la société.

5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009036298/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

GC Ace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.296.

—
EXTRAIT

En date du 3 mars 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Louis Manetti, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 31 décembre 2008.
- Beth Satterfield, avec adresse professionnelle au 222 West Adam Street, IL 60606 Chicago, USA, est élu nouvelle gérante A de la société avec effet au 31 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009036426/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

1/ En date du 23 octobre 2008, Peter James Ullmann, avec adresse professionnelle au 93, Coolsingel, 3012 AE Rotterdam, Pays-Bas, a démissionné de son mandat d'administrateur de classe B, avec effet immédiat.

2/ En date du 19 février 2009, David Pieter William De Buck, avec adresse professionnelle au 93, Coolsingel, 3012 AE Rotterdam, Pays-Bas, a démissionné de son mandat d'administrateur de classe B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036237/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Buffadini P. & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 32.305.

Constituée pardevant Me Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 156 du 10 mai 1990, modifiée pardevant Me Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mars 1997, acte publié au Mémorial C no 349 du 3 juillet 1997, modifiée par acte sous-seing privé en date du 19 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 619 du 20 avril 2002, modifiée pardevant Me Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 février 2006, acte publié au Mémorial C no 918 du 10 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2009.
Pour *BUFFADINI P. & FILS S.à r.l.*
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009036382/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01222. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

SDRLJ Invest Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 99.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2009036221/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2009, réf. DSO-DB00290. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090041069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

GBS Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.645.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au Luxembourg en date du 9 mars 2009

1. Monsieur Hugo FERREIRA a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet au 11 avril 2008.
2. Monsieur Jean FELL a été révoqué de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 9 mars 2009.
3. Monsieur Cornélius BECHTEL a été révoqué de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 9 mars 2009.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GBS Management S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036248/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Salaison de la Haute-Sure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 144.390.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue Extraordinairement au siège social de la société en date du 6 février 2009, à 10h00.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- D'accepter la démission de Madame Josiane MONTENACH de ses fonctions d'administrateur.
- De nommer un nouvel administrateur, son mandat expirant le 31 décembre 2013:

- Monsieur Johnny CLAES, directeur de société, né le 12 août 1962 à Genk (Belgique) et demeurant à B-4141 SPRI-MONT (Belgique), 5-6, allée des Renards

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2009035701/5863/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03227. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Partnercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.585.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2009

Monsieur MIANI Guido, administrateur de sociétés, né le 26.06.1969 à Turin (Italie), domicilié au 5, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, est nommé administrateur délégué et pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

PARTNERCOM S.A.

Guido MIANI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009035686/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00289. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

DolphinLux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.292.

Par contrat de cession de parts en date du 31 janvier 2008, il résulte que:

La société Dolphinci Eight Limited a vendu toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, de la Société qu'elle possédait à Dolphinci Thirty Limited.

Dolphinci Thirty Limited devient propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, soit la totalité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035675/296/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01255. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

LuxCo 95 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

Suite au contrat de cession du 10 mars 2009, les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A. ont été transférées à LuxCo 94 S.à r.l. ayant son siège social sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 143.901, de sorte que LuxCo 94 S.à r.l. détient désormais 500 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du Capital Social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009036245/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Sorel Pocket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.296.

Il résulte d'un acte notarié du 31.12.2007 que les parts sociales de la société FINBAG S.A. ont été transférées à BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A., ayant siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 27.02.2008.

SOREL POCKET S.à.r.l.

Alexis DE BERNARDI / Lorenzo GIANELLO

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009035685/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle d'actionnaire tenue le 20 février 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 20 février 2009 a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

- ERNST & YOUNG S.A. à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 mars 2009.

Pour ABERDEEN UMBRELLA PROPERTY FUND OF FUNDS MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.à r.l.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2009035674/9382/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03674. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2009

En date du 3 mars 2009 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Antonio Scalvini, de Monsieur Henri Ninove et Madame Francesca de Bartolomeo en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2009035955/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Relight International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 138.694.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009036797/236/11.

(090041933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Nuna S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.092.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 15.10.2008

Première et unique résolution

L'associé unique décide de résilier le mandat de Gérant Technique de Madame CASTRO ANJOS Ana Patricia domiciliée au 22, Boulevard Hubert Clement à L-4064 Esch-Sur-Alzette et ce avec effet immédiat à savoir le 15.10.2008.

L'associé unique décide de nommer Monsieur De Lemos Mendes Carlos Fernando, résidant au 5, rue Kahleberg à L-3653 Kayl en tant que Gérant Technique en remplacement de Madame CASTRO ANJOS Ana Patricia domiciliée au 22, boulevard Hubert Clement à L-4064 Esch-Sur-Alzette et ce avec effet au 15.10.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009036413/4376/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

S.C.I. MANIPURA ABE Societe Civile Immobiliere.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 3.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 mars 2008

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue en date de ce jour, reprend:

La modification de la répartition des parts d'intérêts.

Art. 5. Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur ARTUSO Eros prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts	25
2.- Monsieur PIOVESAN Andrea prénommé, trente-sept parts d'intérêts	37
3.- Madame ZUGNO Barbara prénommée, trente-huit parts d'intérêts	38
TOTAL: cent parts d'intérêts	100

Madame ZUGNO Barbara est domiciliée en Italie, 35100 PADOVA, 98 via Altichiero

Titre 3. Administration

Art. 9. - La société est administrée par les trois associés.

ARTUSO EROS / PIOVESAN ANDREA / ZUGNO BARBARA.

Référence de publication: 2009035696/1278/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04015. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Jasper Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 144.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009036812/7241/11.

(090041649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.354.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009036810/239/12.

(090041660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Green Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.995.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le cinq mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société REMMIE HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Marcy Building, Purcell Estate, 2416 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro BVD3C 382157,

ici dûment représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme GREEN BRIDGE S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B103995, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 9 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 62 du 21 janvier 2005.

- Que le capital social s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société dissoute.

- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GREEN BRIDGE S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANTONELLI; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2009. Relation GRE/2009/941. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 12 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036651/231/52.

(090041411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Coslir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.648.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le cinq mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société REMMIE HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Marcy Building, Purcell Estate, 2416 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro BVIBC 382157,

ici dûment représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme COSLIR S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B84648, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 443 du 20 mars 2002.

- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société dissoute.

- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société COSLIR S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANTONELLI; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2009. Relation GRE/2009/942. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 12 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036650/231/52.

(090041413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.566,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.711.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Look Group 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of fifteen thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 15,566.-) and registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Me Marie-Eve Delpuch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2008.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Look Group S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-) and registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 November 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's articles of association (the "Articles of the Company") have been amended and in particular the corporate object and fiscal year of the Company have been changed by a deed drawn up by the undersigned notary on 4 December 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

III. The Articles of the Company have been amended and in particular the subscribed share capital has been converted to British Pounds Sterling and raised to the amount of twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-) by a deed drawn up by the undersigned notary on 10 December 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

IV. The Articles of the Company have not been amended since this date.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 3,566.-) to bring it from its present amount of twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-) to fifteen thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 15,566.-) by the issuance of three thousand five hundred sixty-six (3,566) shares ("parts sociales") of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.

2. To issue three thousand five hundred sixty-six (3,566) new Shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each so as to raise the number of Shares from twelve thousand (12,000) to fifteen thousand five hundred sixty-six (15,566) Shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of the three thousand five hundred sixty-six (3,566) Shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, by the Sole Shareholder, by a contribution in cash of an amount of three thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 3,566.-).

4. To amend article 6.1 - Subscribed and paid-up share capital, of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 15,566.-) represented by fifteen thousand five hundred sixty-six (15,566) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

5. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the subscribed share capital by an amount of three thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 3,566.-) to bring it from its present amount of twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-) to fifteen thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 15,566.-) by the issuance of three thousand five hundred sixty-six (3,566) shares ("parts sociales") of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to issue three thousand five hundred sixty-six (3,566) new Shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each so as to raise the number of Shares from twelve thousand (12,000) to fifteen thousand five hundred sixty-six (15,566) Shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to three thousand five hundred sixty-six (3,566) Shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to make payment in full for such new Shares by a contribution in cash of an amount of three thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 3,566.-).

The three thousand five hundred sixty-six (3,566) Shares subscribed have been fully paid-up in cash at nominal value, so that the amount of three thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 3,566.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder DECIDES to accept the subscription of the three thousand five hundred sixty-six (3,566) Shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, by the Sole Shareholder, by a contribution in cash of an amount of three thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 3,566.-).

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend article 6,1 of the Articles of Incorporation - Subscribed and paid-up share capital, which shall now read as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand five hundred sixty-six British Pounds Sterling (GBP 15,566.-) represented by fifteen thousand five hundred sixty-six (15,566) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Look Group 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de quinze mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 15.566,-) et son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Me Marie-Eve Delpesch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société Look Group S.à r.l. (ci-après désignée la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) et son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés, et en particulier l'objet social et l'exercice social de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

III. Les Statuts de la Société ont été modifiés, et en particulier le capital social a été converti en Livres Sterling et porté à un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

IV. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital social de la Société, représentée comme dit-est, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 3.566,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) à quinze mille cinq cent

soixante-six livres sterling (GBP 15.566,-) par l'émission de trois mille cinq cent soixante-six (3.566) parts sociales ("Parts Sociales") ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

2. Émission de trois mille cinq cent soixante-six (3.566) nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune pour porter le nombre de Parts Sociales de douze mille (12.000) à quinze mille cinq cent soixante-six (15.566) Parts Sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription des trois mille cinq cent soixante-six (3.566) Parts Sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune par l'Associé Unique, par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 3.566,-).

4. Modification de l'article 6.1 - Capital souscrit et libéré, des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1 - Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 15.566,-) représenté par quinze mille cinq cent soixante-six (15.566) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 3.566,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) à quinze mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 15.566,-) par l'émission de trois mille cinq cent soixante-six (3.566) parts sociales («Parts Sociales») ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre trois mille cinq cent soixante-six (3.566) nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune pour porter le nombre de Parts Sociales de douze mille (12.000) à quinze mille cinq cent soixante-six (15.566) Parts Sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription - Libération

La personne comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique les trois mille cinq cent soixante-six (3.566) nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune et de payer intégralement ces nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 3.566,-).

Les trois mille cinq cent soixante-six (3.566) Parts Sociales souscrites ont été intégralement payées par apport en numéraire à leur valeur nominale, de telle sorte que le montant de trois mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 3.566,-) est désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription des trois mille cinq cent soixante-six (3.566) Parts Sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune par l'Associé Unique, par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 3.566,-).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1 des Statuts - Capital souscrit et libéré - qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille cinq cent soixante-six livres sterling (GBP 15.566,-) représenté par quinze mille cinq cent soixante-six (15.566) Parts Sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Delpech, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15815. Reçu dix-neuf euros quinze cents 3.830,62 à 0,5%= 19,15.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009036480/219/206.

(090041369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.117.475,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.551.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mars 2009, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Stuart Watson, avec adresse professionnelle au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 23 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036233/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Mindegap S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8538 Hovelange, 12-14, rue Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 145.191.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Benoît DEE, administrateur de société, demeurant à L-8538 Hovelange, 12-14 rue Kneppchen, ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 5 janvier 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le service de prestations informatiques. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "MINDEGAP S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Hovelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en SIX CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (625) de VINGT EUROS (EUR 20,-) chacune.

Art. 7. Les six cent vingt-cinq parts sociales (625) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît DEE, prèdit.

2 - La société est gèrèe par l'associé-gèrant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est ètabli à L-8538 Hovelange, 12-14 rue Kneppchen.

DONT ACTE, fait et passè à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prènom, ètat et demeure, il a signè le prèsent acte avec le notaire.

Signè: Dee, Biel A.

Enregistrè à Esch-sur-Alzette, le 17 fèvrier 2009. Relation: EAC/2009/1829. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.

Le Receveur (signè): Boica.

POUR EXPEDITION CONFORME, dèlivrèe aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spècial des Sociètès et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2009.

Aloyse BIEL.

Réfèrence de publication: 2009036631/203/84.

(090041559) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 17 mars 2009.

GK-Lux TP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.191.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 6 fèvrier 2009

Aux termes de deux cessions de parts datèes du 5 fèvrier 2009, la rèpartition du capital est dorènavant la suivante:

Kevin CHATTE, né le 2 octobre 1988 à Saint Avold, demeurant à F-57385 Teting-sur-Nied (France), 49, rue Principale	813 parts
Maèva CHATTE, née le 9 juin 1985 à Saint Avold, demeurant à F-57385 Teting-sur-Nied (France), 49, rue Principale.	17 parts
Total	830 parts

Deuxième résolution

Les associès dècident d'accepter la dèmission de Monsieur Nicolas MARIN de sa fonction de gèrant administratif de la société.

Troisième résolution

Les associès dècident de nommer Monsieur Kevin CHATTE, né le 2 octobre 1988 à Saint Avold (France), demeurant à F-57385 Teting-sur-Nied, 49, rue Principale, au poste de gèrant administratif pour une durèe illimitèe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Luxembourg, le 6 fèvrier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Réfèrence de publication: 2009035700/5863/27.

Enregistrè à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signè): G. Reuland.

(090040553) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 13 mars 2009.

MIG Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 19, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 145.192.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le vingt fèvrier,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD, chef d'entreprise, demeurant à F-75009 Paris, 26-28, rue de Clichy;
 - 2.- Monsieur Nicolas MASSAVIOL, employé privé, demeurant F-92400 Courbevoie, 110, boulevard St-Denis, ici représenté par Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 février 2009,
 - 3.- Monsieur Matthieu des NOYERS de BIEVILLE, employé privé, demeurant à F-75008 Paris, 50, boulevard Malesherbes, ici représenté par Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 février 2009,
 - 4.- La société anonyme EXCELIANCE S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 83.412, ici représentée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, son administrateur unique.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MIG ENTERTAINMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet la prestation dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00), divisé en mille (1.000) actions de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs ou soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second mardi du mois de mai de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD, prénommé, quatre cent quinze actions	415
2.- Monsieur Nicolas MASSAVIOL, prénommé, cent vingt actions	120
3.- Monsieur Matthieu des NOYERS de BIEVILLE cinquante actions	50
4.- EXCELIANCE SA, prénommée, quatre cent quinze actions	415
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD, prénommé;
- b) Monsieur Olivier POITREY, chef d'entreprise, demeurant à F-78800 Houilles, 9, impasse de l'Europe;
- c) Monsieur Nicolas MASSAVIOL, prénommé.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

"LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 83.827.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD, prénommé.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

4.- Le siège social est établi à L-2149 Luxembourg, 19, rue Emile Metz.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Raynaud, J. Beggiato, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2009. Relation LAC/2009/7331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009036627/227/135.

(090041569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

SDRLJ Invest Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 99.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 6 février 2009 à 10.30 heures

L'assemblée révoque avec effet immédiat le mandat de Madame Bernadette Leduc-Jans, née le 16/08/1955 à Sprimont (B) et demeurant à B-4141 Louveigné, 16, rue du Doyard de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011 Monsieur Frédéric JANS, né à Liège (B) le 26/02/1966 et demeurant à B-4140 Sprimont, rue de Beauval 2.

Troisvierges, le 6 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009036225/832/20.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2009, réf. DSO-DB00286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090041074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

PORTUNATO & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.148.

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PORTUNATO & CIE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 71148, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 29 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 30.986,69 en vue de le porter de EUR 30.986,69 à EUR 61.973,38 par la création de 1.250 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 119.013,31, entièrement souscrites comme suit par:

- Monsieur Vittorio PORTUNATO: 875 actions
- Monsieur Sebastiano PORTUNATO: 250 actions
- Monsieur Massimo DI VINCENZO: 125 actions

et intégralement libérées, ensemble avec la prime d'émission, par l'apport de toutes les quotes-parts de la société à responsabilité limitée de droit italien PORTUNATO & C. S.R.L., ayant son siège social à Gênes, Varco Al Ponte Reale 2/27 cap 16126.

2. En vue de mettre les quotes-parts mentionnées sub. 1., à la libre disposition de la société PORTUNATO & CIE S.A., il est décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur Vittorio PORTUNATO ou à Monsieur Massimo DI VINCENZO, avec domicile professionnel à Gênes, Varco Al Ponte Reale 2/27 cap 16126, agissant individuellement, afin de pouvoir, dès réception d'une copie conforme par le notaire instrumentant de l'acte attestant que l'augmentation de capital de la société PORTUNATO & CIE S.A. a été documentée et que la souscription et l'apport décrit au point 1. ci-dessus ont été réalisés, accomplir, au nom et pour compte de la société PORTUNATO & CIE S.A. toutes les formalités qui devront être accomplies en Italie aux fins d'effectuer le transfert des quotes-parts mentionnées sub. 1, au profit de la société PORTUNATO & CIE S.A. et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, Monsieur Vittorio PORTUNATO ou Monsieur Massimo DI VINCENZO sont expressément autorisés à signer tous actes, documents, contrats ou autres et à accomplir toutes formalités qui s'avèreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout et à première demande.

3. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à la décision à prendre sur le point 1 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises, chacune à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) en vue de le porter de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents) par la création de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 119.013,31 (cent dix-neuf mille treize euros et trente et un cents).

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes,

1) Monsieur Vittorio PORTUNATO, ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 875 (huit cent soixante-quinze) actions nouvelles et les libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission, par l'apport d'une quote-part d'une valeur nominale de EUR 18.200 (dix-huit mille deux cents euros), représentant 70% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit italien PORTUNATO & C. S.R.L., ayant son siège social à I-16124 Gênes, Varco Al Ponte Reale 2/27 cap 16126, inscrite auprès du Registro delle Imprese de Gênes sous le numéro 03626000107, au capital social de EUR 26.000 (vingt-six mille euros), ladite quote-part étant estimée à EUR 105.000 (cent cinq mille euros);

2) Monsieur Sebastiano PORTUNATO, ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission, par l'apport d'une quote-part d'une valeur nominale de EUR 5.200 (cinq mille deux cents euros), représentant 20% du capital social de la société à

responsabilité limitée de droit italien PORTUNATO & C. S.R.L., ayant son siège social à I-16124 Gênes, Varco Al Ponte Reale 2/27 cap 16126, inscrite auprès du Registro delle Imprese de Gênes sous le numéro 03626000107, au capital social de EUR 26.000 (vingt-six mille euros); ladite quote-part étant estimée à EUR 30.000 (trente mille euros);

3) Monsieur Massimo DI VINCENZO, ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 125 (cent vingt-cinq) actions nouvelles et les libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission, par l'apport d'une quote-part d'une valeur nominale de EUR 2.600 (deux mille six cents euros), représentant 10% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit italien PORTUNATO & C. S.R.L., ayant son siège social à I-16124 Gênes, Varco Al Ponte Reale 2/27 cap 16126, inscrite auprès du Registro delle Imprese de Gênes sous le numéro 03626000107, au capital social de EUR 26.000 (vingt-six mille euros), ladite quote-part étant estimée à EUR 15.000 (quinze mille euros).

Ces apports ont fait l'objet d'un rapport établi par Fons MANGEN, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale respectivement au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission."

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Il résulte également d'une déclaration qui restera annexée au présent acte et émanant de PORTUNATO & C. S.R.L., que ces quotes-parts sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun droit quelconque, que rien ne fait obstacle à l'apport et à la transcription de ces titres en faveur de PORTUNATO & CIE S.A..

Deuxième résolution

En vue de mettre les quotes-parts susmentionnées à la libre disposition de la société PORTUNATO & CIE S.A., il est décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur Vittorio PORTUNATO ou à Monsieur Massimo DI VINCENZO, tous deux avec domicile professionnel à I-16124 Gênes, Varco A1 Ponte Reale 2/27 cap 16126, chacun agissant individuellement, afin de pouvoir, dès réception d'une copie conforme par le notaire instrumentant de l'acte attestant que l'augmentation de capital de la société PORTUNATO & CIE S.A. a été documentée et que la souscription et l'apport décrit ci-dessus ont été réalisés, accomplir, au nom et pour compte de la société PORTUNATO & CIE S.A. toutes les formalités qui devront être accomplies en Italie aux fins d'effectuer le transfert des quotes-parts susmentionnées au profit de la société PORTUNATO & CIE S.A. et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, Monsieur Vittorio PORTUNATO ou Monsieur Massimo DI VINCENZO sont expressément autorisés à signer tous actes, documents, contrats ou autres et à accomplir toutes formalités qui s'avèreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout et à première demande.

Troisième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à la première résolution prise ci-dessus et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PORTUNATO & CIE S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion de navires.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quinze juin à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: LENTZ - BOULARD - RODRIGUES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2009. Relation GRE/2009/966. Reçu soixante quinze euros - 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036652/231/219.

(090041718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Groupe Albert Ier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 88.465.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 20 janvier 2009, à 09h30.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- D'accepter la démission de Madame Josiane WEBER de ses fonctions d'administrateur.

- De nommer un nouvel administrateur avec effet au 18 juillet 2008, son mandat expirant le 17 juin 2011:

* Madame Josiane MONTENACH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon;

- De renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet au 18 juillet 2008, leurs mandat expirant le 17 juin 2011:

* Monsieur Frédéric DEFLORENNE, Expert Comptable, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon;

* Monsieur Bertrand DJIAN, demeurant à L-1420 Luxembourg, 15, avenue Gaston Diderich

- De renouveler le mandat de l'Administrateur délégué avec effet au 18 juillet 2008, son mandat expirant le 17 juin 2011:

* Monsieur Bertrand DJIAN, demeurant à L-1420 Luxembourg, 15, avenue Gaston Diderich.

- De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes avec effet au 18 juillet 2008, son mandat expirant le 17 juin 2011:

* Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à.r.l., société établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-111.495

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2009035699/5863/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.116.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 février 2009

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009035681/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

La Continentale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.317.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf.

Le six mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA CONTINENTALE S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B9317, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1970, publié au Mémorial C numéro 173 du 1^{er} octobre 1970, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2009, en voie de publication au Mémorial C,

ayant un capital social de cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500,-EUR), représenté par deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean CALMES, ingénieur diplômé, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, me du Fort Bourbon.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andréa THIELENHAUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel THOMAS, ingénieur diplômé, demeurant à L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
- 4.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Jean CALMES, Monsieur Axel THOMAS et Madame Marie-Thérèse GORGES-HEINZ (également administrateur-délégué), et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société civile AUTONOME DE REVISION, pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-, verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CALMES - THIELENHAUS - THOMAS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2009. Relation GRE/2009/972. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036636/231/76.

(090041727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Relight International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 138.694.

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RELIGHT INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 2008 22 12 826), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.694, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1464 du 13 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves STASSER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et modification subséquente des premiers alinéas des articles 2 et 14 des statuts de la société.

2) Révocation de Messieurs José CORREIA et Alan DUNDON et de Madame Violène ROSATI comme administrateurs de catégorie B de la société et décharge à leur donner.

3) Nomination de Messieurs Philippe VANDERHOVEN et Jean-Yves STASSER comme nouveaux administrateurs de catégorie B de la société.

4) Révocation de la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" comme commissaire aux comptes de la société et décharge à lui donner.

5) Nomination de la société à responsabilité limitée "SV SERVICES S.à r.l." comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

6) Décision sur la durée des mandats des nouveaux administrateurs de catégorie B et commissaire aux comptes de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-4963 Clemency, 8, rue Haute. En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

I) Version anglaise:

" **Art. 2. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Clemency."

II) Version française:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la Société est établi à Clemency."

b) le premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

I) Version anglaise:

" **Art. 14. 1st paragraph.** The annual meeting will be held in Clemency at the place specified in the convening notices on the third Thursday of May at ten o'clock."

II) Version française:

" **Art. 14. 1st alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Clemency, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième jeudi de mai à dix heures."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs José CORREIA et Alan DUNDON et Madame Violène ROS ATI comme administrateurs de catégorie B de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de catégorie B de la société:

a) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

b) Monsieur Jean-Yves STASSER, administrateur de sociétés, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "SV SERVICES S.à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 128.158 comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMIESTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2009. Relation: CAP/2009/556. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009036653/236/85.

(090041932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Bodycote Luxembourg Holdings & Co, Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.604.

—
DISSOLUTION

In the year of two thousand and five, on the fifteenth day of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Bodycote Luxembourg Holdings & Co", a partnership (société en nom collectif) having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 86.904, incorporated pursuant to a notarial deed of M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated 18 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations on 29 November 2002, number 1708, page 81955, as amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 09 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 05 February 2003 under number 117, page 5601.

There appeared:

(1) Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.603, owner of 62 (sixty-two) parts of the partnership;

and

(2) Bodycote Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.602, owner of 24,862 (twenty-four thousand eight hundred and sixty-two) parts of the partnership;

(hereafter referred together as the "Partners"),

Hereby represented by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of proxies given under private seal on 8, July 2005.

The said proxies, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

For and on behalf of the appearing parties, the proxy-holder requests the notary to act that:

I.- The twenty-four thousand nine hundred and twenty-four (24,924) parts of one hundred euro (EUR 100.-) each representing the whole capital of the Partnership amounting to two million four hundred and ninety-two thousand four hundred euro (EUR 2,492,400.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners have been duly informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Partnership and to put the Partnership into liquidation;
2. Granting full discharge to the permanent representatives of the partners composing the board of management of the Partnership for the exercise of their mandates;
3. Decision to transfer all Partnership's liabilities and assets to the Partners;
4. Closing of the liquidation of the Partnership and determination of the seat where books, documents and records of the Partnership will be kept during a period of five years;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the appearing parties, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Partnership with immediate effect and to put the Partnership into liquidation.

Second resolution

It is resolved to grant a full discharge to the permanent representatives of the Partners composing the board of management of the Partnership for the exercise of their mandate.

Third resolution

It is resolved to transfer all the Partnership's assets and liabilities to the Partners. It is noticed that the above mentioned transfer has been carried out and that all the assets and liabilities of the Partnership, known or unknown, have been or will be assumed by the Partners.

Fourth resolution

It is consequently resolved to close the liquidation of the partnership and that the books, documents and records of the Partnership shall be kept during a period of five years at the current registered office of the Partnership.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand and two hundred euros. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de "Bodycote Luxembourg Holdings & Co", société en nom collectif, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453: Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.904, constituée suivant acte du notaire M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, datée du 18 octobre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 novembre 2002, sous le numéro 1708, page 81955, modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, daté du 09 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 05 février 2003, sous le numéro 117, page 5601 (la "Société").

Ont comparu:

(1) Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.603, propriétaire de 62 (soixante-deux) parts de la Société;

et

(2) Bodycote Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.602, propriétaire de 24.862 (vingt-quatre mille huit cent soixante-deux) parts de la Société;

(ci-après ensemble les "Associés"),

ici représentées par M. Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de procurations sous seing privé données le 8 juillet 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Agissant pour et au nom des comparants, le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Les vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre (24.924) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cents euros (EUR 2.492.400,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été dûment informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge pleine et entière des représentants permanents des associés composant le conseil de gérance pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Décision concernant le transfert de l'ensemble des passifs et actifs de la Société aux Associés;
4. Clôture de la liquidation de la Société et détermination du lieu où les livres, documents, registres de la Société seront conservés pendant un délai de cinq ans;
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prisés unanimement:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux représentants permanents des Associés composant le conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

Il est décidé de transférer l'ensemble des passifs et actifs de la Société aux Associés.

Il est constaté que ledit transfert a été opéré et que l'ensemble des actifs et passifs de la Société, connus ou inconnus, ont été ou seront repris par les Associés.

Quatrième résolution

Il est décidé en conséquence de clôturer la liquidation de la Société et que les livres, documents, registres de la Société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège social actuel de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cet acte, ont été évalué à environ mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte,

Signé: P. VAN HEES, J. ELVINGER.

Enregistrée Luxembourg A.C. le 20 juillet 2005. Vol. 25CS Fol. 6 Case 3. Reçu douze euros (12,-€)

Le Releveur (signé): J. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JUIL. 2005.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009036637/211/133.

(090041705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of the month of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Sintonia S.A. (the "Company") having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, and registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 77504, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 31 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 74 of 1 February 2001. The articles of incorporation have been amended last on 15 January 2008 by deed of Notary Henri Hellinckx, published in the Mémorial number C-707 on 21 March 2008.

The meeting was presided over by Maître Jean Hoss, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Karl Paradaens, maître en droit, residing in Moutfort.

The meeting elected as scrutineer Mr. Christophe Cahuzac, Managing Director, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of Article 8, first paragraph to replace, notably, the references to Sintonia S.p.A. or Sintonia SPA so that it shall read as follows: "Except in a Transfer permitted or required under the provisions of Art. 7, and subject, in the case of a proposed transfer by Edizione S.r.l. (or any successor thereof at law) ("Edizione Srl") to Art. 9 and 10, and in the case of a proposed transfer by GSIP or Elmbridge Investments Pte Ltd ("Elmbridge") to Art. 9bis at any time following the expiry of the Lock-up Period, any shareholder (a "Transferring Shareholder") who proposes to Transfer (a "Proposed Transfer") shares to any Person from whom it has received an offer for such shares (the "Offered Shares", and such Person being a "Proposed Transferee") shall present to each shareholder a notice of its intention to consummate such Transfer (the "Transfer Notice"). The Transfer Notice shall include a description of the material terms of the Proposed Transfer, including the terms on which the Offered Shares would be Transferred, the quantity of Offered Shares, the identity of the Proposed Transferee, the proposed closing date and any other material terms and facts relating to the Proposed Transfer."

2. Replacement of the references to "Sintonia SPA" by references to "Edizione Srl" in Articles 8, paragraph 5, Article 9, Article 10, Article 11 (2)(iv), Article 13, and in the definition of "Sale Percentage" set forth in Title IX-Definitions.

3. Amendment of Article 9 which shall read as follows: "At any time following the expiry of the Lock-up Period, if Edizione Srl and/or any of its Affiliates determine to Transfer any shares to a purchaser who is not a shareholder or a Wholly-owned Affiliate of a shareholder (a "Third Party Purchaser", and such transaction, an "Edizione Tag-Along Sale"), then Edizione Srl shall, at the same time as a Transfer Notice is provided under and in accordance with Art. 8, procure

that the proposed Third Party Purchaser offers to buy shares from each of the Major Shareholders, in accordance with this Art. 9 in a written notice (a "Tag Along Notice") to the Major Shareholders. The Tag-Along Notice must be an irrevocable and unconditional cash offer by the Third Party Purchaser and fully describe the material terms and conditions of such offer, including the identity of the Third Party Purchaser, the terms on which shares are to be transferred from any Major Shareholder accepting the Tag-Along Notice, the Sale Percentage and the proposed closing date, which must not be scheduled to occur less than 60 days after the date of delivery of the Tag-Along Notice. At least 30 days prior to the proposed closing date identified in such Tag-Along Notice, each Major Shareholder may, at its option, notify Edizione Srl and the proposed Third Party Purchaser that it desires to Transfer, on the same terms as and simultaneously with the Edizione Tag-Along Sale, (i) if the shares proposed to be transferred by Edizione Srl and its Affiliates based on the Sale Percentage would result in Edizione Srl and its Affiliates holding a shareholding of 50% or less of shares in the corporation after the Proposed Transfer, up to all the shares held by the relevant accepting Major Shareholder, or (ii) if the shares proposed to be transferred by Edizione Srl and its Affiliates based on the Sale Percentage would result in Edizione Srl and its Affiliates holding in excess of 50% of the shares of the corporation after the proposed Transfer, the shares then owned by such shareholder multiplied by the Sale Percentage (the shares to be sold by the relevant Major Shareholder in accordance with this Art. 9 being the "Edizione Tag-Along Shares"). Upon accepting the Tag-Along Notice, the relevant Major Shareholders shall be entitled to sell to the proposed Third Party Purchaser all the shares specified in such acceptance on the terms set out in the Tag-Along Notice, which shall be at least as favourable as the terms offered for the Edizione Tag-Along Sale. If a Tag-Along Notice is accepted by all or part of the Major Shareholders, Edizione Srl and its Affiliates may not complete the sale of the Edizione Tag-Along Shares and the corporation may not register the transfer of the Edizione Tag-Along Shares unless the sale of all shares of all accepting Major Shareholders under corresponding Tag-Along Notices are accepted."

4. Insertion of a new Article 9bis which shall read as follows: "At any time following the expiry of the Lock-up Period, if either GSIP and/or any of its Affiliates or Elmbridge and/or any of its Affiliates (a "Tagging Shareholder") determine to Transfer any shares to a purchaser who is a Third Party Purchaser in a transaction that is not a permitted Transfer (such Transfer, a "Tagging Shareholder Tag-Along Sale"), then the Tagging Shareholder shall, at the same time as a Transfer Notice is provided under and in accordance with Art. 8, procure that the proposed Third Party Purchaser offers to buy shares from Elmbridge (in the case that GSIP and/or any of its Affiliates are the Tagging Shareholder) or GSIP (in the case that Elmbridge and/or any of its Affiliates are the Tagging Shareholder) (a "Tagged Shareholder"), in accordance with this Art. 9bis in a Tag Along Notice to the Tagged Shareholders (with a copy to the corporation). The Tag-Along Notice must be an irrevocable and unconditional cash offer by the Third Party Purchaser and fully describe the material terms and conditions of such offer, including the identity of the Third Party Purchaser, the terms on which shares are to be transferred from the Tagged Shareholder accepting the Tag-Along Notice, the Sale Percentage and the proposed closing date, which must not be scheduled to occur less than 60 days after the date of delivery of the Tag-Along Notice. At least 30 days prior to the proposed closing date identified in such Tag-Along Notice, the Tagged Shareholder may, at its option, notify the Tagging Shareholder and the proposed Third Party Purchaser that it desires to Transfer, on the same terms as and simultaneously with the Tagging Shareholder Tag-Along Sale, the shares then owned by the Tagged Shareholder multiplied by the Sale Percentage (the shares to be sold by the Tagging Shareholder in accordance with this Art. 9bis being the "Tagging Shareholder Tag-Along Shares"). Upon accepting the Tag-Along Notice, the Tagged Shareholder shall be entitled to sell to the proposed Third Party Purchaser all the shares specified in such acceptance on the terms set out in the Tag-Along Notice, which shall be at least as favourable as the terms offered for the Tagging Shareholder Tag-Along Sale. If a Tag-Along Notice is accepted, the Tagging Shareholder and/or its Affiliates may not complete the sale of its Tagging Shareholder Tag-Along Shares and the corporation may not register the transfer of the Tagging Shareholder Tag-Along Shares unless the sale of the relevant portion of shares of the Tagged Shareholder, if it accepted the Tag-Along Notice, are accepted."

5. Amendment of Article 10, paragraph 2, to reflect the addition of "Edizione" in the definition of "Edizione Tag-Along Sale", so that it shall read as follows: "No Transfer by a shareholder is permitted from the time that a Drag-Along Notice is given until the consummation of such Drag-Along Sale (other than any Transfer by a shareholder in such Drag-Along Sale). In connection with any Drag-Along Sale or Edizione Tag-Along Sale, no shareholder shall be required to give or make any representations, warranties consents, undertakings, indemnities or assume any obligations other than (except to the extent such warranties relate to such shareholder's authority to sell), the enforceability of such shareholder's agreement to sell or such shareholder's full ownership of the shares being sold, free and clear of any Encumbrances."

6. Amendment of Article 11 (2)(ii) which shall read as follows: "(ii) Without prejudice to (i) above, at least one director shall be elected from a list of candidates to be proposed by GSIP and/or any of its Wholly-owned Affiliates, for so long as GSIP and/or any of its Wholly-owned Affiliates holds at least 7.8% of the capital of the corporation; it being understood that for purposes of the computation of the capital thresholds in this clause GSIP's and/or any of its Wholly-owned Affiliates' actual equity participation shall be increased by such number of additional shares of the corporation which GSIP and/or any of its Wholly-owned Affiliates are entitled to subscribe in the corporation under a Relevant Agreement, as set forth in the shareholders' register at any time, assuming each time that such right is exercised in full (and taking into account the equity participation of each other shareholder increased by the number of additional shares of the corporation (whether existing or to be issued) which each other shareholder is entitled to subscribe in the corporation, pursuant to

a Relevant Agreement, each time as set forth in the shareholders' register, assuming each time that such rights are exercised in full),"

7. Amendment of Article 11 (2)(iv) which shall read as follows: "(iv) Without prejudice to (i) above, the remaining number of directors, that when taken together with such number of other elected directors having been nominated by other shareholder(s) of the corporation pursuant to the present articles of association and any Shareholders Agreement constitute a majority of the members of the board of directors and do not cause the board of directors to be composed by more than thirteen members, shall be elected from a list of candidates to be proposed by either of Edizione Srl and/or any of its Wholly-owned Affiliates for so long as Edizione Srl holds at least 50.1% of the capital of the corporation; it being understood that for purposes of the computation of the capital thresholds in this clause Edizione Srl's actual equity participation shall be increased by such number of additional shares of the corporation (whether existing or to be issued) which Edizione Srl is entitled at any time to subscribe and/or acquire from the corporation pursuant to any Shareholders Agreement or other relevant agreement, assuming each time that such right is exercised in full (and taking into account the equity participation of each other shareholder increased by the number of additional shares of the corporation (whether existing or to be issued) which each other shareholder is entitled to subscribe and/or acquire in the corporation under any Shareholders Agreement or pursuant to a Relevant Agreement, assuming each time that such rights are exercised in full)."

8. Insertion of a third paragraph in Article 11 which shall read as follows "11. (3) If at any time there shall be a vacancy on the board, the board shall designate another individual to act as a director in respect of such vacancy until the next shareholders' meeting from a list of individuals presented to the board by the shareholder that proposed the vacating director in accordance with this Art. 11. Such replacement director shall exercise the voting rights that would have been conferred upon the vacating director, with respect to all matters voted upon by the directors, whether at any ordinary or extraordinary meeting, by written consent or otherwise."

9. Amendment of clause (ii), of Article 12 to replace two references to Article 12 by two references to Article 11 which shall now read as follows: "(ii)

In the event of any removal of a director from the board of directors, except for removal pursuant to clause (i) of this Art. 12, the shareholder or shareholders that nominated such director shall promptly present to the other shareholders a list in accordance with Art. 11 from which the shareholders shall appoint a replacement director to join the board of directors, provided that such shareholder or shareholders is still entitled to nominate such director in accordance with Art. 11."

10. Amendment of the following definitions in Title IX-Definitions that shall read as follows:

- "Major Shareholder means any shareholder which (together with its Wholly-owned Affiliates) owns at least 9% of the shares in the corporation, provided that (a) Mediobanca shall be a Major Shareholder for so long as it (together with its respective Wholly-owned Affiliates) owns at least 3.7% of the shares in the corporation and (b) GSIP shall be a Major Shareholder for as long as it (together with its respective Wholly-owned Affiliates) owns at least 7.8% of the shares in the corporation; it being understood that for purpose of the computation of these thresholds the actual equity participation of such shareholder shall be increased by such number of additional shares of the corporation (whether existing or to be issued) which it and/or its Wholly-owned Affiliates is entitled to subscribe and/or acquire from the company at any time as specified in the share register of the corporation, assuming each time that such right is exercised in full (and taking into account the equity participation of each other shareholder increased by the number of additional shares of the corporation (whether existing or to be issued) which each other shareholder is entitled to subscribe and/or acquire in the corporation, pursuant to a Relevant Agreement, as specified in the share register of the corporation, assuming each time that such rights are exercised in full;"

- "Sale Percentage means (a) in the case of Edizione Srl, a fraction, the numerator of which is the number of shares Edizione Srl and its Affiliates have determined to Transfer in a Drag-Along Sale or Edizione Tag-Along Sale, as the case may be, and the denominator of which is the total number of shares owned prior to the sale of such shares by Edizione Srl and its Affiliates, without duplication, and (b) in the case of a Tagging Shareholder, a fraction, the numerator of which is the number of shares the Tagging Shareholder and its Affiliates have determined to Transfer in a Tagging Shareholder Tag-Along Sale and the denominator of which is the total number of shares owned prior to the sale of such shares by the Tagging Shareholder and its Affiliates, without duplication;"

11. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Ang Eng Seng with effect as from 11 December 2008 as director of the Company, and final appointment of Mr. Matthew Lim with effect as from 11 December 2008 as new director of the Company for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

12. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Giovanni Castellucci with effect as from 11 December 2008 as director of the Company, and final appointment of Mr. Sergio Erede with effect as from 11 December 2008 as new director of the Company for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

13. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Philippe Camu with effect as from 26 January 2009 as director of the Company, and final appointment of Mr Philippe Lenoble with effect as from 26 January 2009 as new director of the Company for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

14. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Paolo Zannoni with effect as from 26 January 2009 as director of the Company.

15. Appointment of Mr Stefano Cao as a new director of the Company with effect from 16 February 2009, for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend Article 8, first paragraph, that shall now read as stated in the agenda above.

Second resolution

The meeting resolved to replace the references to "Sintonia SPA" by references to "Edizione Srl" in Articles 8, paragraph 5, Article 9, Article 10, Article 11 (2)(iv), Article 13, and Title IX-Definitions, Sale Percentage.

Third resolution

The meeting resolved to amend Article 9 that shall now read as stated in the agenda above.

Fourth resolution

The meeting resolved to insert a new Article 9bis that shall read as stated in the agenda above.

Fifth resolution

The meeting resolved to amend Article 10, second paragraph, that shall now read as stated in the agenda above.

Sixth resolution

The meeting resolved to amend Article 11(2)(ii), that shall now read as stated in the agenda above.

Seventh resolution

The meeting resolved to amend Article 11(2)(iv) that shall now read as stated in the agenda above.

Eighth resolution

The meeting resolved to insert a third paragraph in Article 11 that shall read as stated in the agenda above.

Ninth resolution

The meeting resolved to amend clause (ii) of Article 12 that shall now read as stated in the agenda above.

Tenth resolution

The meeting resolved to amend the definitions in Title IX-Definitions set out in the agenda so that they shall now read as stated in the agenda above.

Eleventh resolution

Further to the resignation of Mr Ang Eng Seng as director with effect as from 11 December 2008 and his replacement by the board of directors of the Company held on 11 December 2008 by Mr. Matthew Lim, Vice President, born in Brunei on 28 January 1972, professionally residing at 4 Fosbury Mews, London W2 3JE, United Kingdom that are hereby acknowledged and accepted, the meeting, based on the list of candidates to be elected to the board of directors presented in accordance with article 11 (2)(i) of the articles of association of the Company by Elmbridge Investment Pte. Ltd., unanimously resolved to definitively appoint Mr. Matthew Lim to the board of directors for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

Twelfth resolution

Further to the resignation of Mr. Giovanni Castellucci as director with effect as from 11 December 2008 and his replacement by the board of directors of the Company held on 11 December 2008 by Mr Sergio Erede, attorney-at-law, born in Florence (Italy) on 14 August 1940, professionally residing at 1, Via Barozzi, Milan, Italy that are hereby acknowledged and accepted, the meeting, based on the list of candidates to be elected to the board of directors presented in accordance with article 11 (2)(iv) of the articles of association of the Company by Edizione Srl, unanimously resolved to definitively appoint Mr Sergio Erede to the board of directors for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

Thirteenth resolution

Further to the resignation of Mr Philippe Camu as director with effect as from 26 January 2009 and his replacement by the board of directors of the Company held on 26 January 2009 by Mr Philippe Lenoble, managing director, born in Uccle (Belgium) on 7 November 1971, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB 75, United Kingdom that are hereby acknowledged and accepted, the meeting, based on the list of candidates to be elected to the board of directors presented in accordance with article 11 (2)(ii) of the articles of association of the Company by Sinatra S.à r.l., unanimously resolved to definitively appoint Mr. Philippe Lenoble to the board of directors for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

Fourteenth resolution

The meeting hereby acknowledged and accepted the resignation of Mr Paolo Zannoni with effect as from 26 January 2009 as director of the Company.

Fifteenth resolution

The meeting, based on the list of candidates to be elected to the board of directors presented in accordance with article 11(2)(iv) of the articles of association of the Company by Edizione Srl, unanimously resolved to appoint Mr Stefano Cao, chief executive officer, born in Rome (Italy) on 16 September 1951, residing at I-20129 Milan, via Pietro Calvi 24, to the board of directors with effect as from 16 February 2009 for a period expiring at the general annual meeting to be held in 2009.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour du mois de février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Sintonia S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 77504, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 74 du 1^{er} février 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro C-707 du 21 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par Maître Jean Hoss, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Moutfort.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Christophe Cahuzac, Managing Director, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de présence ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Modification de l'Article 8, premier paragraphe, afin de remplacer notamment les références à Sintonia S.p.A. ou Sintonia SPA afin qu'il ait la teneur suivante: "À l'exception d'une Cession autorisée ou requise aux termes de l'article 7, et sans préjudice des articles 9 et 10, dans le cas d'une cession proposée par Edizione S.r.l. (ou par son successeur légal) ("Edizione Srl"), et dans le cas d'une cession proposée par GSIP ou par Elmbridge Investments Pte Ltd ("Elmbridge") sans préjudice de l'article 9bis à tout moment après l'expiration de la Période Bloquée, tout actionnaire (un "Actionnaire Cédant") qui propose de Céder (une "Cession Proposée") des actions à toute Personne dont il a reçu une offre pour de telles actions (les "Actions Offertes", et cette Personne un "Cessionnaire Proposé"), doit notifier à chaque actionnaire son intention de procéder à une telle Cession (l'"Avis de Cession"). L'Avis de Cession doit inclure une description des termes significatifs de la Cession Proposée, y compris les termes auxquels les Actions Offertes seraient Cédées, le nombre d'Actions Offertes, l'identité du Cessionnaire Proposé, la date de clôture proposée et tout autre terme et fait significatif se rapportant à la Cession Proposée."

2. Remplacement des références à "Sintonia SPA" par des références à "Edizione Srl" dans les Article 8, paragraphe 5, Article 9, Article 10, Article 11(2)(iv), Article 13, et dans la définition de "Pourcentage de Vente" établie au Titre IX-Définitions.

3. Modification de l'Article 9 qui aura la teneur suivante: "À tout moment suivant l'expiration de la Période Bloquée, si Edizione Srl et/ou une de ses Affiliées décide(nt) de Céder des actions à un acquéreur qui n'est pas un actionnaire ou une Affiliée à part entière d'un actionnaire (un "Tiers Acquéreur" et cette transaction, une "Vente Conjointe Edizione"), Edizione Srl obtiendra du Tiers Acquéreur proposé que celui-ci, en même temps que la délivrance d'un Avis de Cession

conformément à l'article 8, propose d'acheter les actions de chaque Grand Actionnaire, conformément au présent article 9, dans un avis écrit (un "Avis de Vente Conjointe") aux Grands Actionnaires. L'Avis de Vente Conjointe doit être une offre en espèces irrévocable et inconditionnelle du Tiers Acquéreur décrivant complètement les modalités significatives de cette offre, y compris l'identité du Tiers Acquéreur, les conditions auxquelles les actions doivent être cédées d'un Grand Actionnaire qui accepte l'Avis de Vente Conjointe, le Pourcentage de Vente et la date de clôture proposée, qui ne doit pas survenir avant moins de 60 jours après la date de délivrance de l'Avis de Vente Conjointe. Au moins 30 jours avant la date de clôture proposée et identifiée dans cet Avis de Vente Conjointe, chaque Grand Actionnaire peut, si telle est sa décision, aviser Edizione Srl et le Tiers Acquéreur proposé qu'il souhaite Céder, selon les mêmes termes que et simultanément à la Vente Conjointe Edizione, (i) si les actions offertes pour la Cession par Edizione Srl et ses Affiliées sur la base du Pourcentage de Vente aboutissent à ce que Edizione Srl et ses Affiliées détiennent un actionariat de 50% ou moins des actions de la société après la Cession Proposée, jusqu'à toutes les actions détenues par le Grand Actionnaire qui accepte les actions, ou (ii) si les actions offertes à la Cession par Edizione Srl et ses Affiliées sur la base du Pourcentage de Vente aboutissent à ce que Edizione Srl et ses Affiliées détiennent plus de 50% des actions de la société après la Cession proposée, les actions détenues alors par cet actionnaire multipliées par le Pourcentage de Vente (les actions à vendre par le Grand Actionnaire en question conformément au présent article 9 constituant les "Actions de Vente Conjointe Edizione"). Dès acceptation de l'Avis de Vente Conjointe, les Grands Actionnaires concernés auront le droit de vendre au Tiers Acquéreur proposé toutes les actions précisées dans cette acceptation aux conditions prévues par l'Avis de Vente Conjointe, qui seront au moins aussi favorables que les conditions offertes pour la Vente Conjointe Edizione. Si un Avis de Vente Conjointe est accepté par tout ou partie des Grands Actionnaires, Edizione Srl et ses Affiliées ne peuvent pas procéder à la vente des Actions de Vente Conjointe Edizione et la société ne peut pas enregistrer la Cession des Actions de Vente Conjointe Edizione à moins que la vente de toutes les actions de tous les Grands Actionnaires qui l'acceptent en vertu des Avis de Vente Conjointe correspondants ne soit acceptée."

4. Insertion d'un nouvel Article 9bis qui aura la teneur suivante: "À tout moment suivant l'expiration de la Période Bloquée, si soit GSIP et/ou une de ses Affiliées soit Elmbridge et/ou une de ses Affiliées (un "Actionnaire Cédant") décide (nt) de Céder des actions à un acquéreur qui est un Tiers Acquéreur dans une transaction qui n'est pas une Cession permise (une telle Cession, une "Vente Conjointe d'un Actionnaire Cédant"), l'Actionnaire Cédant obtiendra du Tiers Acquéreur proposé que celui-ci, en même temps que la délivrance d'un Avis de Cession conformément à l'article 8, propose d'acheter les actions de Elbridge (dans le cas où GSIP et/ou une de ses Affiliées est l'Actionnaire Cédant) ou GSIP (dans le cas où Elbridge et/ou une de ses Affiliées est l'Actionnaire Cédant) (un "Actionnaire Conjoint"), conformément au présent article 9bis, dans un Avis de Vente Conjointe aux Actionnaires Conjoints (avec copie à la société). L'Avis de Vente Conjointe doit être une offre en espèces irrévocable et inconditionnelle du Tiers Acquéreur décrivant complètement les modalités significatives de cette offre, y compris l'identité du Tiers Acquéreur, les conditions auxquelles les actions doivent être cédées par un Actionnaire Conjoint qui accepte l'Avis de Vente Conjointe, le Pourcentage de Vente et la date de clôture proposée, qui ne doit pas survenir avant moins de 60 jours après la date de délivrance de l'Avis de Vente Conjointe. Au moins 30 jours avant la date de clôture proposée et identifiée dans cet Avis de Vente Conjointe, l'Actionnaire Conjoint peut, si telle est sa décision, aviser l'Actionnaire Cédant et le Tiers Acquéreur proposé qu'il souhaite Céder, selon les mêmes termes que et simultanément à la Vente Conjointe d'un Actionnaire Cédant, les actions détenues alors par l'Actionnaire Conjoint multipliées par le Pourcentage de Vente (les actions à vendre par l'Actionnaire Cédant en question conformément au présent article 9 constituant les "Actions de Vente Conjointe de l'Actionnaire Cédant"). Dès acceptation de l'Avis de Vente Conjointe, l'Actionnaire Conjoint aura le droit de vendre au Tiers Acquéreur proposé toutes les actions précisées dans cette acceptation aux conditions prévues par l'Avis de Vente Conjointe, qui seront au moins aussi favorables que les conditions offertes pour la Vente Conjointe d'un Actionnaire Cédant. Si un Avis de Vente Conjointe est accepté, l'Actionnaire Cédant et/ou ses Affiliées ne peuvent pas procéder à la vente des Actions de Vente Conjointe de l'Actionnaire Cédant et la société ne peut pas enregistrer la Cession des Actions de Vente Conjointe de l'Actionnaire Cédant à moins que la vente de la partie correspondante des actions de l'Actionnaire Conjoint, s'il a accepté l'Avis de Vente Conjointe, ne soit acceptée."

5. Modification de l'Article 10, paragraphe 2, afin de refléter l'ajout de "Edizione" dans la définition de "Vente Conjointe Edizione", afin qu'il ait la teneur suivante: "Aucune Cession par un actionnaire n'est autorisée à partir du moment où un Avis de Vente Forcée a été transmis jusqu'au parachèvement de cette Vente Forcée (en dehors d'une Cession par un actionnaire dans une telle Vente Forcée). Par rapport à toute Vente Forcée ou Vente Conjointe Edizione, aucun actionnaire ne sera sollicité pour accorder ou faire des déclarations, garanties, consentements, engagements, indemnités ou assumer des obligations autres que (excepté dans la mesure où ces garanties se rapportent à la capacité de vendre de cet actionnaire) la force exécutoire de l'accord de cet actionnaire à vendre ou la pleine propriété de cet actionnaire sur les actions en vente, libres de tout Nantissement."

6. Modification de l'Article 11 (2)(ii) qui aura la teneur suivante: "(ii) Sans préjudice du point (i) ci-dessus, au moins un administrateur est élu sur une liste de candidats qui doit être proposée par GSIP et/ou une de ses Affiliées à part entière, aussi longtemps que GSIP et/ou une de ses Affiliées à part entière détient au moins 7,8% du capital de la société; étant entendu qu'aux fins du calcul des seuils de capital prévu par la présente clause, la participation au capital réelle de GSIP et/ou d'une de ses Affiliées à part entière est augmentée du nombre d'actions supplémentaires de la société que GSIP et/ou une de ses Affiliées à part entière a/ont le droit de souscrire dans la société en vertu d'une Convention Pertinente, comme prévu par le registre des actionnaires à tout moment, en supposant chaque fois qu'un tel droit est exercé plei-

nement (et en tenant compte de la participation au capital de chaque autre actionnaire augmentée du nombre d'actions supplémentaires de la société (existantes ou à émettre) que chaque autre actionnaire peut souscrire dans la société, en vertu d'une Convention Pertinente, chaque fois comme prévu par le registre des actionnaires, en supposant chaque fois que ces droits sont pleinement exercés),"

7. Modification de l'Article 11 (2)(iv) qui aura la teneur suivante: "(iv) Sans préjudice du point (i) ci-dessus, le nombre restant d'administrateurs, qui, pris avec le nombre d'autres administrateurs élus ayant été nommés par d'autres actionnaires de la société conformément aux présents statuts et tout Pacte d' Actionnaires, constitue une majorité de membres du conseil d'administration et n'entraîne pas que le conseil d'administration soit composé de plus de treize membres, sera élu sur une liste de candidats qui doit être proposée par Edizione Srl et/ou une de ses Affiliées à part entière, aussi longtemps que Edizione Srl détient au moins 50,1% du capital de la société); étant entendu qu'aux fins du calcul des seuils de capital prévu par la présente clause, la participation au capital réelle de Edizione Srl est augmentée du nombre d'actions supplémentaires de la société (existantes ou à émettre) que Edizione Srl a le droit de souscrire et/ou acquérir dans la société en vertu d'un Pacte d'Actionnaires ou autre Convention Pertinente, en supposant chaque fois qu'un tel droit est exercé pleinement (et en tenant compte de la participation au capital de chaque autre actionnaire augmentée du nombre d'actions supplémentaires de la société (existantes ou à émettre) que chaque autre actionnaire peut souscrire et/ou acquérir dans la société, en vertu d'un Pacte d'Actionnaires ou d'une Convention Pertinente, en supposant chaque fois que ces droits sont pleinement exercés)."

8. Insertion d'un troisième paragraphe dans l'Article 11 qui aura la teneur suivante: "11. (3) Si, à tout moment, il devait se présenter une vacance au sein du conseil d'administration, le conseil désignera une autre personne pour pourvoir au poste d'administrateur vacant jusqu'à la prochaine assemblée d'actionnaires sur la base d'une liste de personnes présentée au conseil par l'actionnaire qui avait proposé l'administrateur sortant conformément à l'article 11. Un tel administrateur remplaçant exercera les droits de vote qui auraient été conférés à l'administrateur sortant par rapport à toutes les affaires faisant l'objet de votes par les administrateurs, que ce soit en réunion ordinaire ou extraordinaire, par consentement écrit ou autrement."

9. Modification de la clause (ii) de l'Article 12 afin de remplacer deux références à l'Article 12 par deux références à l'Article 11 qui aura désormais la teneur suivante: "(ii) En cas de destitution d'un administrateur du conseil d'administration, hormis la destitution visée à la clause (ii) du présent article 12, l'actionnaire ou les actionnaires qui ont nommé cet administrateur présenteront promptement aux autres actionnaires une liste conformément à l'article 11 à partir de laquelle les actionnaires désigneront un administrateur de remplacement appelé à siéger au conseil d'administration, à condition que cet actionnaire ou ces actionnaires soit (soient) encore autorisé(s) à nommer un tel administrateur conformément à l'article 11."

10. Modification des définitions suivantes dans le Titre IX-Définitions qui auront la teneur suivante:

- "Par Grand Actionnaire, on entend tout actionnaire qui (avec ses Affiliées à part entière) possède au moins 9% des actions de la société, étant entendu que (a) Mediobanca sera un Grand Actionnaire aussi longtemps qu'elle possède (avec ses propres Affiliés à part entière) au moins 3,7% des actions de la société et (b) GSIP sera un Grand Actionnaire tant qu'il détiendra (avec ses Affiliées à part entière) au moins 7,8% des actions de la société; étant entendu qu'aux fins du calcul de ces seuils, la participation au capital réelle de cet actionnaire est augmentée du nombre d'actions supplémentaires de la société (existantes ou à émettre) que cet actionnaire et/ou ses Affiliées à part entière a/ont le droit de souscrire et/ou d'acquérir dans la société comme prévu par le registre des actionnaires à tout moment, en supposant chaque fois qu'un tel droit est exercé pleinement (et en tenant compte de la participation au capital de chaque autre actionnaire augmentée du nombre d'actions supplémentaires de la société (existantes ou à émettre) que chaque autre actionnaire peut souscrire et/ou acquérir dans la société, en vertu d'une Convention Pertinente, comme prévu par le registre des actionnaires de la société, en supposant chaque fois que ces droits sont pleinement exercés;"

- "Par Pourcentage de Vente, on entend (a) dans le cas de Edizione Srl, une fraction, dont le numérateur est le nombre d'actions que Edizione Srl et ses Affiliées ont décidé de Céder lors d'une Vente Forcée ou d'une Vente Conjointe Edizione, selon le cas, et dont le dénominateur est le nombre total d'actions détenues avant la vente de ces actions par Edizione Srl et ses Affiliées, sans duplication, et (b) dans le cas d'un Actionnaire Cédant, une fraction, dont le numérateur est le nombre d'actions que l'Actionnaire Cédant et ses Affiliées ont déterminé de Céder dans une Vente Conjointe d'un Actionnaire Cédant et dont le dénominateur est le nombre total d'actions détenues avant la cession de telles actions par l'Actionnaire Cédant et ses Affiliées, sans duplication;"

11. Constat et acceptation de la démission de M. Ang Eng Seng avec effet au 11 décembre 2008 en tant qu'administrateur de la Société, et nomination définitive de M. Matthew Lim avec effet au 11 décembre 2008 en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

12. Constat et acceptation de la démission de M. Giovanni Castellucci avec effet au 11 décembre 2008 en tant qu'administrateur de la Société, et nomination définitive de M. Sergio Erede avec effet au 11 décembre 2008 en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

13. Constat et acceptation de la démission de M. Philippe Camu avec effet au 26 janvier 2009 en tant qu'administrateur de la Société, et nomination définitive de M. Philippe Lenoble avec effet au 26 janvier 2009 en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

14. Constat et acceptation de la démission de M. Paolo Zannoni avec effet au 26 janvier 2009 en tant qu'administrateur de la Société.

15. Nomination de M Stefano Cao en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 16 février 2009 pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 8, premier paragraphe, qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de remplacer les références à "Sintonia SPA" par des références à "Edizione Srl" dans les Article 8, paragraphe 5, Article 9, Article 10, Article 11 (2)(iv), Article 13, et Titre IX-Définitions, Pourcentage de Vente.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 9 qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'insérer un nouvel Article 9bis qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 10, second paragraphe, qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 11 (2) (ii) qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 11 (2) (iv) qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé d'insérer un troisième paragraphe dans l'Article 11 qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la clause (ii) de l'Article 12 qui aura désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Dixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les définitions dans le Titre IX-Définitions indiquées dans l'ordre du jour qui auront désormais la teneur indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Onzième résolution

Suite à la démission de M. Ang Eng Seng en tant qu'administrateur avec effet au 11 décembre 2008 et à son remplacement par le conseil d'administration de la Société tenu le 11 décembre 2008 par M. Matthew Lim, Vice Président, né à Brunei le 28 janvier 1972, avec adresse professionnelle au 4 Fosbury Mews, Londres W2 3JE, Royaume Uni, lesquels sont par les présentes constatés et acceptés, l'assemblée, sur base de la liste de candidats à élection au conseil d'administration présentée conformément à l'article 11 (2)(i) des statuts de la Société par Elmbridge Investment Pte. Ltd., a décidé à l'unanimité de nommer définitivement M. Matthew Lim au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

Douzième résolution

Suite à la démission de M. Giovanni Castellucci en tant qu'administrateur avec effet au 11 décembre 2008 et à son remplacement par le conseil d'administration de la Société tenu le 11 décembre 2008 par M. Sergio Erede, avocat, né à Florence (Italie) le 14 août 1940, avec adresse professionnelle au 1, Via Barozzi, Milan, Italie, lesquels sont par les présentes constatés et acceptés, l'assemblée, sur base de la liste de candidats à élection au conseil d'administration présentée conformément à l'article 11 (2)(iv) des statuts de la Société par Edizione Srl, a décidé à l'unanimité de nommer définitivement M. Sergio Erede au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

Treizième résolution

Suite à la démission de M. Philippe Camu en tant qu'administrateur avec effet au 26 janvier 2009 et à son remplacement par le conseil d'administration de la Société tenu le 26 janvier 2009 par M. Philippe Lenoble, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique) le 7 novembre 1971, avec adresse professionnelle à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB75, Royaume Uni, lesquels sont par les présentes constatés et acceptés, l'assemblée, sur base de la liste de candidats à élection au conseil d'administration présentée conformément à l'article 11 (2)(ii) des statuts de la Société par Sinatra S.à r.l., a décidé à l'unanimité de nommer définitivement M. Philippe Lenoble au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

Quatorzième résolution

L'assemblée a par les présentes constaté et accepté la démission de M. Paolo Zannoni en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

Quinzième résolution

L'assemblée, sur la base d'une liste de candidats à élection au conseil d'administration, présentée conformément à l'article 11 (2)(iv) des statuts de la Société par Edizione Srl, a décidé à l'unanimité de nommer M. Stefano Cao, chief executive officer, né à Rome (Italie) le 16 septembre 1951, avec adresse professionnelle à I-20129 Milan, via Pretro Calvi 24, au conseil d'administration avec effet au 16 février 2009 pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. HOSS, K. PAERDENS, C. CAHUZAC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/6081. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036639/242/467.

(090041906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Amarilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 131.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009036788/220/12.

(090041855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Kerauf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 79.583.

L'an deux mille neuf,

Le trois février,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

1.- "Pickwick Estate Management Limited", une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 4, Giro's Passage, immatriculée au "Registrar of Companies" de Gibraltar sous le numéro 101272,

représentée par son administrateur Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

2.- Monsieur Nicolas LAZAROV, directeur de sociétés, né à Sofia (Bulgarie), le 1^{er} octobre 1962, demeurant à F-75001 Paris, 5bis, rue du Louvre,

représenté par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée 24 janvier 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Nicolas LAZAROV, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "KERAUF S.à r.l.", ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 545 du 18 juillet 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1119 du 6 décembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1349 du 2 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 79.583, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de quatre mille trois cent cinquante-six (4.356) parts sociales, en date du 8 janvier 2009, par Monsieur Nicolas LAZAROV, prénommé, à la société anonyme "Pickwick Estate Management Limited", prénommée.

2. La société anonyme "Pickwick Estate Management Limited", prénommée, est dès lors l'associée unique de la société après la cession de parts qui précède.

3. L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent cinquante mille sept cent trente-six euros (EUR 1.550.736,00), représenté par quatre mille trois cent cinquante-six (4.356) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent cinquante-six euros (EUR 356,00) chacune, entièrement libérées.

Les quatre mille trois cent cinquante-six (4.356) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "Pickwick Estate Management Limited", une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 4, Giro's Passage, immatriculée au "Registrar of Companies" de Gibraltar sous le numéro 101272."

4. L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wingertes De Santeul, E. Schlessers.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 5 février 2009. LAC/2009/4502. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009036648/227/52.

(090041694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Etablissement HORSMANS SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.506.

L'an deux mille neuf.

Le deux mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Robertus HORSMANS, marchand de viande et de bétail, demeurant à L-4446 Belvaux, 28, rue de France.

Seul associé de la société à responsabilité limitée Etablissement HORSMANS S.à r.l., avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.506 (NIN 2007 2437 870),

au capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2002 du 17 septembre 2007.

Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 12 janvier 2009, laquelle cession, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, toutes les parts sociales ont été attribuées à Monsieur Robertus HORSMANS.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Monsieur Robertus HORSMANS cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit vingt-deux (22) parts sociales pour le montant de neuf mille Euros (€ 9.000.-) à Monsieur Narciso DE MATOS ALVES, boucher, demeurant à L-2451 Gasperich, 35, rue Rossini.

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Narciso DE MATOS ALVES, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession de parts sociales.

Monsieur Narciso DE MATOS ALVES est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Monsieur Robertus HORSMANS déclare avoir reçu de la part de Monsieur Narciso DE MATOS ALVES le montant de neuf mille Euros (€ 9.000.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Monsieur Robertus HORSMANS, agissant en sa qualité de gérant technique de la société déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés, Monsieur Robertus HORSMANS et Monsieur Narciso DE MATOS ALVES, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Robertus HORSMANS, marchand de viande et de bétail, demeurant à L-4446 Belvaux, 28, rue de France, soixante-dix-huit parts sociales	78
2.- Monsieur Narciso DE MATOS ALVES, boucher, demeurant à L-2451 Gasperich, 35, rue Rossini, vingt-deux parts sociales	22
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Jeff MEUNIER de son poste de gérant administratif. Pleine et entière décharge lui est conférée pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Robertus HORSMANS, actuellement gérant technique, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. HORSMANS, N. DE MATOS ALVES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 mars 2009. Relation: ECH/2009/250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 09 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009036649/201/64.

(090041714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Serlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 17.664.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2008

Conformément aux statuts de la société, le conseil d'administration décide de nommer Madame Delphine ANDRE, demeurant chemin du Grans Barrié, F-13440 Cabannes, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Il lui confère tous pouvoirs et le droit d'engager la société sous sa seule signature.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009036391/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.448.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 6 août 2008

En date du 6 août 2008, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler les mandats des personnes suivantes:

- Monsieur Guy HARLES
- Monsieur Guy DUBOIS

en tant que Gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Guy HARLES

Monsieur Guy DUBOIS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009036348/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

WCC Wedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.886.350,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 114.576.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mars 2009, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 23 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036235/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.
